

PAYS D'UZÈS

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS

NOV 2013 MARS 2014 - N°1

■ REPÈRE

LA CCPU: LE POUMON VERT DU CŒUR DU GARD

■ ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET INTERCOMMUNALES P.8

■ LA PIC, ILS VEILLENT
SUR NOUS P.11

■ UN NOUVEAU MÉDECIN
SUR LE LUSSANAIS P.11



PAYS D'UZÈS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RETROSPECTIVE



1 Terralha 2013 : Exposition de la Jeune Céramique Européenne © A. Garrichon

2 Le Marché Nocturne © M. Genvrin

3 Lussan se livre © M. Genvrin

4 Le Temps des Cerises © Silek

5 Le Pois chiche masqué © A. Lucien

6 Haras d'Uzès - championnat d'endurance équestre-finale 2013

7 l'Accordéon Plein Pot

© A. Garrichon

8 Visite guidée Fons sur Lussan © M. Genvrin

1	2
3	4
6	7
5	8



COORDONNÉES CCPU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS
 9 avenue du 8 mai 1945
 BP 33122 - 30703 UZÈS CEDEX
 tél. 04 66 03 09 00
 fax 04 66 03 20 59
www.ccpaysduzes.fr



tél, 04 66 03 09 00
 mél. contact@ccpaysduzes.fr



tél, 04 66 03 09 00
 mél. a.haegeli@ccpaysduzes.fr



tél, 04 66 22 84 47
 mél. c.atger@ccpaysduzes.fr



tél, 04 66 03 09 00
 mél. urbanisme@ccpaysduzes.fr

■ PERSPECTIVES

“ un maga-
zine pour
présenter
les grands
projets
struc-
turants
mais aus-
si les évè-
nements
culturels,
ou en-
core les
hommes
et femmes
qui font
vivre
notre ter-
ritoire ”

Vous tenez entre vos mains le premier opus de votre nouveau magazine d'information de la communauté de communes Pays d'Uzès (CCPU). Nous souhaitons qu'il constitue un trait d'union entre la CCPU et ses habitants, afin de présenter les grands projets structurants mais aussi les évènements culturels, ou encore les hommes et femmes qui font vivre notre territoire. Il se veut également un outil interactif, et nous vous invitons à poser toutes les questions, nous y répondrons dans les 2 à 3 numéros annuels.

Ce premier numéro est particulier car situé à quelques mois des élections municipales et intercommunales. C'est pourquoi, en application de la réglementation, il ne comportera pas les noms des élus et la ligne éditoriale dominante est celle de la neutralité. Il n'en demeure pas moins intéressant de vous présenter notre nouvelle communauté de communes, ses compétences et quelques uns de ses services. Nombre d'entre nous ont du mal à identifier la CCPU, mais songeons qu'elle souffle sa première bougie. Pour la première fois en mars prochain, vous élirez vos délégués communautaires. Cette avancée démocratique est justifiée par l'importance prise par le fait intercommunal dans notre quotidien, qu'il s'agisse des compétences exercées ou des budgets pour les mettre en œuvre.

Mais avant les élections, il y a le passage à 2014, et nous vous présentons tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite personnelle.

PAYS D'UZÈS, LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS.

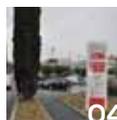
Directeur de la publication :
Christian PETIT
Rédacteur en chef : Christophe VIEU
Communauté de communes Pays d'Uzès
9 avenue du 8 mai 1945
BP 33122 - 30703 Uzès Cedex
tél. 04 66 03 09 00 - fax 04 66 03 20 59
www.ccpaysduzes.fr
Crédit photo couverture : J. Caunan



Conception - réalisation - conseil éditorial
Barcelona & co - 8, rue de Berne -30000
NIMES - www.barcelona-co.fr

■ SOMMAIRE

POINT DE VUE	04
REPÈRE	05
PANORAMA	08-11





© CCPU

PONT DES CHARETTES

Des travaux ont été réalisés sur la zone d'activités de Pont des Charettes, quels objectifs étaient poursuivis ?

Afin d'affirmer sa vocation commerciale et développer son attractivité, des travaux d'aménagement ont été réalisés sur la zone au cours du premier semestre 2013.

Ils ont permis de répondre aux nécessités d'adaptation à la fois techniques et réglementaires : reprise de revêtement de chaussée et voirie, mise aux normes de la circulation piétonne, amélioration de l'éclairage public, création d'une signalétique avec la mise en place d'un totem lumineux à l'entrée de la zone et

une dénomination des noms de rues. Prévus également dans le programme de travaux, des aménagements paysagers seront finalisés cet hiver afin de respecter les périodes de plantation.

Le coût total de l'opération s'élève à 833 000 € HT, la Communauté de communes a obtenu une aide de l'État à hauteur de 152 775 € pour financer le projet.

Après l'installation de Mc Donald's, d'autres enseignes nationales viendront prochainement s'implanter sur la zone...



© M. Lafort

ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX

Le festival des arts de rue « le Temps des Cerises » et ses quatre manifestations, les 15 marchés nocturnes, autant d'événements estivaux qui ont connu un beau succès cette année, seront-ils reconduits en 2014 ?

Oui, ces manifestations seront reconduites et étendues.

Ainsi, le Temps des Cerises descendra des Garrigues de Lussan vers la Plaine de l'Uzège et les marchés nocturnes

continueront d'animer les soirées du Pays d'Uzès. De quoi assurer la convivialité et favoriser les échanges dans nos communes.

■ REPÈRE

LA CCPU : LE POUMON VERT DU CŒUR DU GARD

Un poumon vert car il s'agit essentiellement d'une communauté de communes rurale organisée autour d'une ville-centre Uzès. Le cœur du Gard car elle est située au centre du département à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon.

UN ENSEMBLE COHÉRENT, DES COMPÉTENCES ÉTENDUES

“ la CCPU, exerce la compétence "tourisme" à travers l'office de tourisme Pays d'Uzès ”

Au 1er janvier 2013, les 31 communes des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et du canton de St Chaptas se sont unies pour constituer un ensemble cohérent avec des compétences étendues :

Les communautés de communes exercent les compétences qui leur sont dévolues par les communes. Dit autrement, ce sont les communes membres qui ont décidé des compétences de la CCPU.

Economie : après avoir continué la réhabilitation de ZAE de Pont des Charettes à Uzès, la CCPU poursuit le dossier de création de la ZAC de la Barralette sur Montaren. En outre, elle poursuit la commercialisation de la zone HQE de Lussan, et va étudier l'extension de la zone artisanale du mas de Mèze. Le point commun de ces zones est de se situer sur des axes importants de circulation, de quoi les rendre attractives et mailler efficacement le territoire.

Emploi : le relais emploi de l'Uzège, propose un service de



Siège de la CCPU

© CCPU

proximité à destination des demandeurs d'emplois ou des salariés mais aussi des entreprises. Afin de donner un coup de pouce aux créateurs d'entreprises, la CCPU adhère à Gard Initiative qui accompagne les créateurs par l'octroi de prêts d'honneurs à 0%.

Tourisme : première ressource économique de la CCPU, celle-ci exerce sa compétence à travers l'office de tourisme Pays d'Uzès, situé à : Uzès, St Quentin la Poterie et Lussan.

Aménagement de l'espace : la CCPU a généralisé un service d'instruction des

demandes de permis de construire pour les communes et élabore en cette fin d'année un programme de travaux sur les chemins DFCL (lutte contre les incendies). Toujours sur les chemins, elle entretient les sentiers de randonnées et d'endurance équestre, ainsi que la base VTT.

Déchets ménagers : la CCPU adhère au Sictomu et à d'autres syndicats qui assurent la collecte et le traitement des déchets de ses 27 000 habitants, ainsi que l'accès aux déchetteries d'Uzès, Lussan, Garrigues Sainte Eulalie, et même hors territoire à Sainte Anastasie. Il en est de même de l'assainissement non collectif, notamment le contrôle et le conseil d'entretien des fosses septiques.

Environnement : sur le territoire de l'ex-Grand Lussan, la CCPU anime l'Agenda 21, véritable projet de territoire autour du développement durable, et la protection Natura 2000 des Garrigues de Lussan.

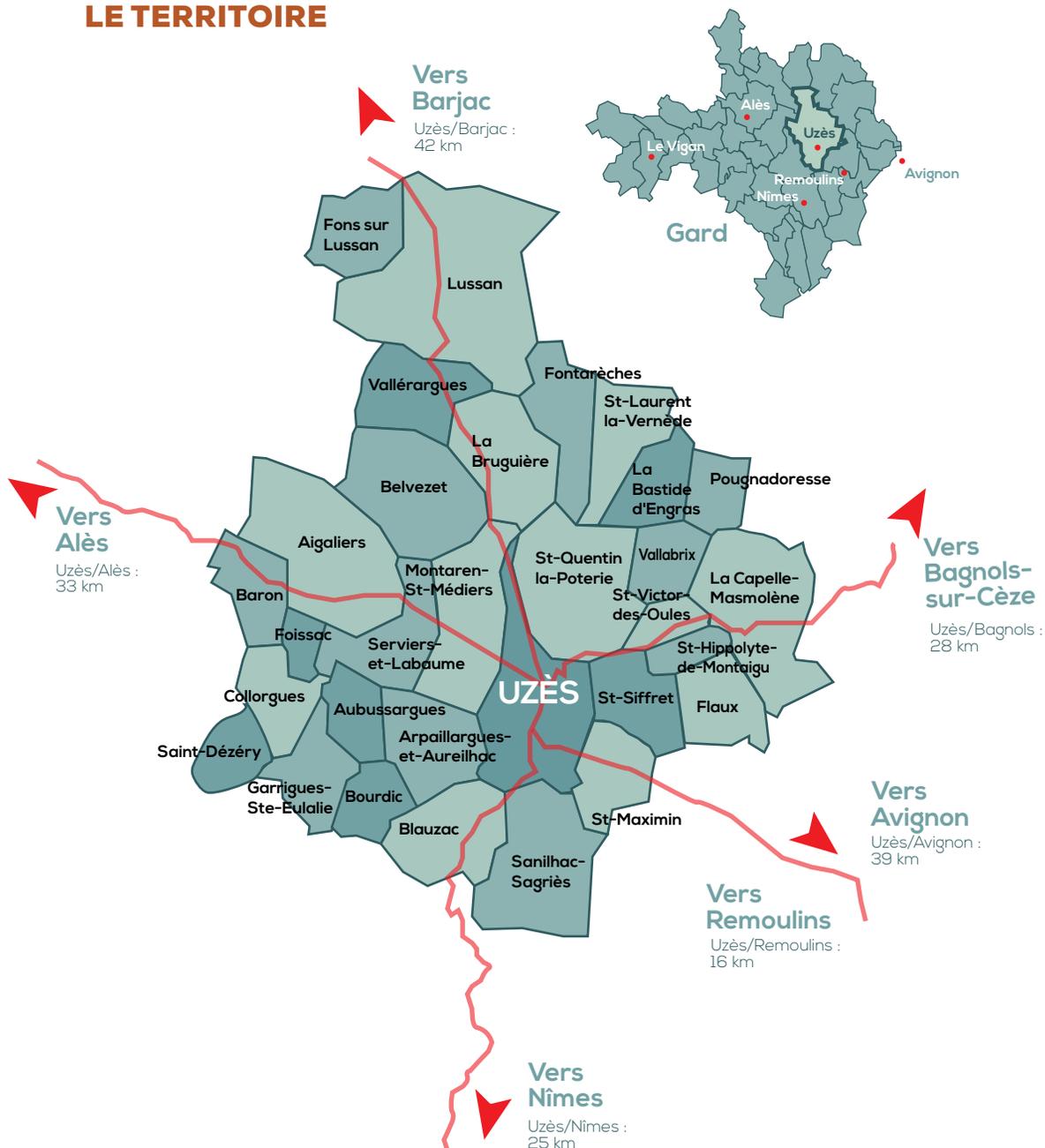
Sécurité : les patrouilles de la police intercommunale armée sillonnent toutes les nuits les 44 000 hectares de la CCPU pour sécuriser la population et lutter contre la délinquance.

Petite enfance : la CCPU dispose de 2 crèches à Uzès et St Quentin la Poterie

UNE ÉQUIPE D'ÉLUS À VOTRE SERVICE !

Le conseil communautaire est composé de 56 délégués également conseillers municipaux. De janvier à novembre 2013, il s'est réuni à 10 reprises pour traiter 133 délibérations dont 115 à l'unanimité. Pour gérer et développer ses projets, le bureau est composé de 16 membres, le Président et 15 vice-présidents. Tous en charge d'une compétence, ils animent les commissions de travail, véritables pépinières de projets.

LE TERRITOIRE



et de 2 micro-crèches à La Bruguière et Foissac. Outre cet accueil collectif, la CCPU dynamise le Relais Assistantes Maternelles et crée un Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE).

Transport : le samedi matin, 4 navettes gratuites convergent de toutes les communes vers le marché d'Uzès.

Équipements culturels et sportifs :

compte tenu de la brièveté du mandat, les élus ont préféré attendre le renouvellement de mars 2014 pour lancer de nouveaux projets. Toujours en matière culturelle, la CCPU organise le festival de théâtre de rue Le Temps des Cerises et la manifestation autour du livre Lussan se Livre.



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES : DU NOUVEAU POUR 2014

Jusqu'à présent, les conseillers communautaires étaient tous élus par et parmi les conseillers municipaux de chaque commune, les électeurs n'étaient pas directement associés. Mais alors que les communautés de communes exercent plus de compétences, lèvent l'impôt et gèrent des budgets de plus en plus importants, elles manquaient de légitimité démocratique. Ce déficit sera comblé, mais pas de la même façon selon la taille de la commune.

Si ma commune a plus de 1000 habitants (Uzès, St Quentin la Poterie, Montaren et St Médiérs, St Siffret, Blauzac, Arpaillargues et Aureilhac).

Pour la première fois, les électeurs vont commencer à élire en mars 2014 les conseillers communautaires pour plus de démocratie et de transparence. Chaque équipe candidate fera figurer sur le même bulletin de vote mais sur deux listes séparées les candidats au conseil municipal et ceux au conseil communautaire. Vous choisissez directement les élus municipaux et les élus communautaires. Les oppositions municipales entreront au sein du conseil communautaire et les listes respecteront la parité homme/femme.

Sauf pour Uzès, les électeurs de ces communes pouvaient panacher, ce ne sera plus possible en 2014, (votre bulletin sera nul s'il y a un seul nom rayé ou ajouté).

Si ma commune a moins de 1000 habitants (25 communes sur 31)

Pour l'élection des conseillers municipaux vous conservez la possibilité de voter pour un candidat individuel ou pour des listes même incomplètes, rayer ou ajouter des candidats (uniquement parmi ceux qui se seront déclarés en Préfecture 15 jours avant l'élection).

C'est le système du « panachage ».

Le conseiller communautaire sera automatiquement le maire, son suppléant sera le 1er adjoint.

La composition du conseil communautaire

Au sein du conseil communautaire, toutes les communes disposent d'au moins un représentant (celles dont le représentant est unique ont un suppléant), et leur nombre est proportionnel à la population de la commune. A l'issue du processus électoral, le conseil communautaire se réunira pour élire l'exécutif de la communauté, soit la Présidence et un Bureau avec les vice-présidents. ■

NOMBRE DE RÉPRÉSENTANTS PAR COMMUNES

Aigaliers	1
Arpaillargues et Aureilhac	2
Aubussargues	1
Baron	1
Belvezet	1
Blauzac	2
Bourdic	1
Collorgues	1
Flaux	1
Foissac	1
Fons sur Lussan	1
Fontarèches	1
Garrigues Ste Eulalie	1
La Bastide d'Engras	1
La Bruguière	1
La Capelle et Masmolène	1
Lussan	1
Montaren et St Médiérs	3
Pougnadoresse	1
St Dézéry	1
St Hippolyte de Montaigu	1
St Laurent la Vernède	1
St Maximin	1
St Quentin la Poterie	5
St Siffret	2
St Victor des Oules	1
Sanilhac-Sagriès	1
Serviers et Labaume	1
Uzès	17
Vallabrix	1
Vallérargues	1
Total	56


 COMMUNICATION

UN NOUVEAU SITE WEB POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !



La communauté de communes est heureuse de vous présenter son nouveau site internet en ligne à partir du 20 décembre prochain.

Ergonomique et dynamique, ce site a été conçu et développé comme un véritable outil d'information et de communication au service des habitants et acteurs du territoire.

Il vous permet de découvrir le fonctionnement de la CCPU, les services et équipements communautaires, l'agenda des événements comme les prochains conseils communautaires ou la programmation culturelle ainsi que les dernières actualités au moyen de flash infos et articles consultables dès la page

d'accueil.

Répondant aux nouveaux usages des technologies numériques, ce site se veut interactif (possibilité d'abonnement à une newsletter), en lien avec les réseaux sociaux, adapté à la navigation sur mobiles et tablettes et propose une information claire, hiérarchisée, facilement accessible.

Il offre également une large place aux 31 communes de la communauté, non seulement avec des liens vers leur propre site, mais aussi un espace dédié à leur information locale.

Pratique, ce site propose un accès rapide aux démarches administratives, à la commande publique, au site de l'office de tourisme ou bien au téléchargement de divers documents (compte-rendu de conseil communautaire, plaquette d'information...).

Véritable portail d'informations territoriales et d'échanges, ce site continuera de s'enrichir de contenus et déploiera progressivement ses fonctionnalités.

Alors rendez-vous sur www.ccpays-duzes.fr et bonne visite ! ■


 SERVICES

LES NAVETTES DU SAMEDI

Depuis le printemps dernier, la CCPU met à votre disposition un service de navettes gratuites inter-villages vers le marché d'Uzès tous les samedis matins.

Sept circuits quadrillent le territoire au départ d'Aubussargues, Baron, La Capelle-Masmolène, Lussan, Sanilhac-Sagriès,

St Dézéry et St Hyppolyte de Montaigu.

Ce service se poursuit en 2014, une étude sera menée auprès des utilisateurs et utilisateurs potentiels afin de le faire évoluer pour répondre au mieux à vos attentes.

Retrouver les horaires et trajets dans votre mairie ou sur le site internet de

la CCPU, rubrique « Transport ». ■



 **URBANISME**

LE SERVICE URBANISME DE LA CCPU



© CCPU

Depuis 2006, le service urbanisme de la CCPU instruit, pour le compte des communes y adhérant par convention, l'ensemble des autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme. Il apporte un appui technique d'aide à la décision,

le dépôt des demandes se fait exclusivement en mairie et le maire reste seul compétent pour la signature des actes. Parallèlement à cela, le service exerce également une mission de conseil technique et juridique auprès des communes en matière de planification de l'espace (plan locaux d'urbanisme, zones d'aménagement concerté, projets communaux,...), de traitement du contentieux et de gestion quotidienne en matière d'aménagement

du territoire (droit de préemption, gestion du domaine public,...). Composé d'urbanistes et de juristes, ce service est un outil précieux pour les communes, notamment celles n'ayant pas, parmi leurs agents, de techniciens spécialisés dans ce domaine. Enfin, un Système d'Information Géographique est mis à disposition des communes par lequel leur sont diffusées des données très utiles comme le cadastre, les photos aériennes du territoire, la cartographie des chemins de randonnées, etc... ■

 **PETITE ENFANCE**

UN NOUVEAU SERVICE

En complément de l'accueil dans les crèches et au Relais Assistantes Maternelles, la CCPU s'engage dans l'accompagnement à la parentalité pour nos bouts de chou au travers d'un espace de rencontre anonyme et gratuit avec les professionnels de la petite enfance.

Courant 1er trimestre 2014, un Lieu d'Accueil Parents Enfants sera ouvert à destination des parents, des futurs parents et des enfants de 0 à 6 ans.

Plus de détails sur le site de la CCPU, rubrique « petite enfance et enfance ». ■

 **TOURISME**

130000 PERSONNES

accueillies à l'office du tourisme Pays d'Uzès et ses antennes saisonnières en 2013. ■



© Ville d'Uzès

 SÉCURITÉ

LA PIC : ILS VEILLENT SUR VOUS



© CCPU

La CCPU est l'une des rares intercommunalités de France à disposer d'une police intercommunale afin d'assurer une présence nocturne dans les 31 communes et 7 jours sur 7. Pour faire face à cette situation, les effectifs ont été renforcés et le service compte aujourd'hui 7 agents. « Régulièrement nous circu-

lons à deux patrouilles, en relation permanente avec les brigades de la Gendarmerie Nationale d'Uzès, Lussan et St Chaptès, nous disposons ainsi des moyens pour intervenir rapidement » souligne le chef de poste. D'ailleurs, afin de préciser les rôles de chacun, une convention vient d'être signée entre le préfet, les

brigades, la CCPU et les maires. Elle précise aussi les conditions d'armement : révolver, flash-ball, tonfa et bombe lacrymogène. Régulièrement, des sessions de formations sont organisées pour le maniement des armes. De quoi contribuer au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique sur ce vaste territoire. ■

 RURALITÉ

UN NOUVEAU MÉDECIN SUR LE LUSSANAIS

Le Docteur Laurence Alquier, médecin généraliste, s'est installé sur la commune de Lussan depuis le 2 décembre dernier.

Afin d'anticiper le départ à la retraite du dernier médecin et pour pallier le manque d'offre de soins sur ce secteur, la CCPU a décidé de poursuivre les conditions favorables à l'installation de ce professionnel de santé en participant à hauteur de 24 000 € (coût des travaux) pour les frais d'implantation : réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement et à la mise en accessibilité d'un local privé, destiné à l'accueil des patients, situé dans le village de Lussan.

Ce nouveau cabinet médical, situé en rez-de-chaussée, d'une surface de 109 m² permet de disposer d'une pièce

de consultation, d'une pièce d'accueil, d'une salle d'attente, d'un WC et d'une cour attenante fermée, permettant l'accès au cabinet.

Une initiative utile et concrète pour lutter contre la désertification médicale dans nos zones rurales. ■



© CCPU

les intervenants du chantier autour du Dr Alquier



Le **Mois**
de la
truffe



Du **05** janvier
au **09** février
2014

**PAYS
D'UZÈS**

Week-end de la Truffe le **18** et **19** janvier 2014

Office de Tourisme : 04 66 22 68 88 - www.uzes-tourisme.com